

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie,
de la Propriété foncière et des Assurances.

BUREAU: No 35, rue St-Jacques, Montréal

ABONNEMENTS:

Montréal, un an.....\$2.00

Canada et États-Unis.....1.50

France.....fr. 12.50

Publié par

Société de Publication Commerciale

J. MONIER, Directeur.

F. E. FONTAINE, Gérant.

Téléphone 2602.

MONTREAL, 21 AVRIL 1893

Finances Civiques.

Les chiffres, même ceux qui sortent de l'hôtel-de-ville, disent quelque fois de singulières choses. Dans son discours d'inauguration, le nouveau maire annonçait aux citoyens une augmentation dans l'évaluation des immeubles de la cité au montant de huit millions de piastres: mais le charme qu'une pareille révélation devait produire n'a pas duré longtemps, car on s'aperçut bientôt, lorsqu'il fallut payer les taxes ou cotisations, que les évaluateurs de la ville avaient, l'année dernière, considérablement augmenté l'évaluation de certaines propriétés, et que l'augmentation de valeur n'était point due entièrement au développement de la ville. C'est exactement ce que le maire dit lui-même: "Bien que la construction des bâtiments n'ait pas été aussi considérable que pendant les quelques années précédentes, elle s'est maintenue, cependant, dans des conditions satisfaisantes, et il n'y a pas eu de chômage pour la population ouvrière." Pas de chômage! voilà tout. On a construit moins que d'habitude: les bâtisses érigées en 1891 s'élevaient au chiffre de 3,358,400. D'après l'assertion du maire, on a construit l'année dernière moins qu'en 1891; néanmoins, par un secret dont l'autorité civique sait faire usage en temps opportun, la ville a augmenté sa valeur foncière d'à peu près cinq millions sans cause apparente, et la propriété déjà chargée de tant de taxes spéciales verse dans le trésor municipal, en 1892, \$132,450 de plus qu'en 1891! Le maire n'aurait-il lui aussi se moquer de nos misères?

Un état récemment déposé sur les bureaux des échevins, sans doute pour les guider dans leur conduite future, établit que la ville compte sur vingt-deux sources de revenu. Sur ce nombre, six seulement ont produit une augmentation s'élevant à la somme totale de \$162,842.71: toutes les autres ont donné une diminution ou sont restées stationnaires. Nous prions le lecteur qui s'intéresse à la propriété de vouloir remarquer que, sur ce chiffre de \$162,842.71 qui figure dans la liste des augmentations, la propriété contribue \$132,984.50 pour sa part, malgré qu'il y ait eu une sérieuse lenteur dans cette branche d'affaire l'année dernière. Le département de l'eau a encaissé, en 1892, \$117,

225.18 de moins qu'en 1891, mais cette diminution est grassement compensée par l'augmentation que la taxe foncière a apportée au trésor.

En 1891, le revenu de la ville était de \$2,440,076.73; en 1892, grâce à l'augmentation factice attribuée à la propriété par les cotiseurs, le revenu a atteint le chiffre de \$2,458,952.74, c'est-à-dire \$18,876.01 de plus qu'en 1891; mais la réserve qui, aux termes de la loi, aurait dû laisser \$122,003.83 entre les mains du trésorier à la fin de l'année civile, ne se trouve représentée que par \$46,625.66. D'un autre côté, par suite de l'augmentation de l'emprunt effectué pour mettre à exécution des travaux d'amélioration ne produisant aucun revenu, les intérêts de la dette qui, en 1891, absorbaient \$748,656 de nos revenus, s'élevaient à \$822,232 en 1892, et l'état fourni aux échevins les informe qu'en 1893, ces intérêts se monteront à \$883,000, soit au tiers du revenu total.

Il est facile de comprendre que chaque million emprunté pour des embellissements, ou ce que l'on nous a presque habitués à appeler des améliorations, diminue le revenu disponible qui, aujourd'hui, est de \$305,174.76 moins élevé qu'en 1892. De cette manière de financer conviendrait-elle? Nous le demandons sérieusement aux échevins, au moins à ceux qui, aux dernières élections municipales, ont été élus pour opérer une diversion à l'ancienne routine et pour travailler à rétablir la confiance publique ébranlée, surtout en ce qui regarde l'avenir de la propriété foncière en cette cité.

FRAIS DE VOYAGE.

Un de nos confrères fait les judicieuses observations qui suivent, sur la question des frais de voyage des commis-voyageurs:

La stricte surveillance que quelques maisons exercent sur leurs voyageurs est aussi nuisible à leurs intérêts qu'elle est fatigante pour leur propre repos. Exiger qu'un état détaillé, rendant compte de chaque centin dépensé sur la route, soit soumis à l'approbation de la maison nous paraît d'une opportunité douteuse. Cela indique une pauvre appréciation de la position

TELEPHONE BELL No 6251

J. O. LABRECQUE, COUSINEAU & CIE

Bois et Charbon

83 RUE WOLFE - - - - MONTREAL

Gingembre.

Le gingembre est le rhizome charnu, ou tige souterraine de l'*Amomum zinziber*, L; *Zingiber officinale*, Roscoe; plante monocotylédone de la famille des Zingibéracées.

Ce végétal, qui atteint environ 60 de hauteur, croît spontanément dans l'Inde et dans la Chine; mais on le cultive actuellement aux Antilles, à la Jamaïque, au Mexique à Cayenne et sur la côte occidentale d'Afrique.

Sortes Commerciales.— On trouve dans le commerce deux sortes de gingembre:

Le gingembre gris ou noir, qui est en morceaux de la grosseur du doigt allongés et aplatis, ramifiés et comme articulés, et dont la face ridée longitudinalement est recouverte d'un épiderme gris jaunâtre ou brun audessous duquel se trouve une couche rouge ou brune.

Le gingembre blanc, qui est décorqué et blanchâtre à l'extérieur comme à l'intérieur. Il est plus grêle et plus léger que le précédent plus aplati, plus ramifié et à articulations plus grosses, également strié longitudinalement. M. Guibourt le regarde comme étant une variété de culture de gingembre noir.

Caractères microscopiques et falsifications.— Le gingembre blanc est décorqué à l'état frais et séché au soleil. On en fabrique parfois de faux en dépouillant de son écorce le gingembre gris, qu'on soumet ensuite à l'action de l'acide sulfureux ou de la chaux.

La poudre de gingembre est fréquemment falsifiée, soit avec du poivre de Cayenne, de la moutarde ou du curcuma, soit avec des féculs diverses. Les caractères microscopiques de ces substances permettront de les distinguer au milieu des éléments organiques propres au gingembre. Ces derniers sont: des cellules jaunes ou d'un brun rouge, ordinairement arrondies, contenant les principes aromatiques (huile de résine) du gingembre;—des fibres ligneuses et des vaisseaux ponctués ou scalariformes,—des cellules anguleuses, à parois minces, finement ponctuées et remplies de fécule;—des granules d'amidon qui, pour la plupart, rappellent ceux de *Curcuma arrow-root*. Ils sont aplatis,

du voyageur, tandis que le genre de travail que le voyageur est chargé d'accomplir, et la latitude qu'on lui donne pour exercer son propre jugement font croire au contraire que le commerce de gros a une haute estime des services du commis voyageur. Ce n'est pas un simple employé ayant une commission spécifiée et limitée à remplir. S'il n'était que cela, il est évident qu'on devrait lui indiquer dans tous les détails d'une manière claire et précise, ce qu'il aurait à faire, en un mot, que la manière d'accomplir ses devoirs serait aussi clairement définie que ces devoirs eux-mêmes. Or, il n'en est pas ainsi. Il est un agent exécutif, avec quelques-uns des pouvoirs des chefs de la maison. Il doit décider de sa conduite, d'après son propre jugement autant de questions que la maison elle-même. Les patrons doivent lui déléguer une partie de leur autorité, de la même manière qu'un pays délègue l'autorité à son gouvernement et pour continuer le parallèle, tandis qu'il doit rendre compte de l'argent qu'il dépense et qu'il reçoit,—de la même manière qu'un ministre—il a droit, comme les ministres, de demander qu'on lui permette de grouper les détails de certaines dépenses sous un titre général de dépenses du service secret. Il faut de la diplomatie au voyage. Avec un client les dépenses profitables devront être d'un tout autre genre qu'avec un autre client, et il a besoin de connaître à fonds la nature humaine pour discerner à point quelle erreur de jugement pourrait lui faire perdre une commande. Il n'y a pas de nécessité d'indiquer d'une manière détaillée quelques dépenses très nécessaires qui, si on les exposait sur le papier, paraîtraient quelquefois plutôt nuisibles qu'utiles.

Tout ceci est basé sur la supposition que le voyageur a un passé honorable et est bien connu de sa maison. Dans ce cas, on devrait lui permettre de grouper toutes ses petites dépenses secrètes dans une seule somme. Pour établir s'il est ou non digne de cette confiance, que l'on consulte les résultats de son travail. C'est par cette épreuve qu'il faut juger ses dépenses.